

	Royaume de Belgique Province de Namur Commune de Floreffe Rue Emile Romedenne, 9 - Floreffe	Tél. : 081 / 44.71.10 Fax : 081 / 44.17.68 Heures d'ouvertures: ouvert de 8h à 12h et de 13h à 16h30; fermé mardi et jeudi après-midi; ouvert samedi de 9h à 12h (Permanences Population)
---	---	---

Autorisation parentale légalisée par l'administration communale

Je soussigné

Numéro National (facultatif) :

Nom	:	
Prénoms	:	
Née à	:	
Nationalité	:	
Inscrite à	:	Floreffe
Adresse	:	

autorise par la présente

Nom :

Prénoms :

Né le :

enfant dont je suis légalement responsable

et sur lequel j'exerce l'**autorité parentale en tant que** :

à quitter le territoire Belge en compagnie de :

pour la destination :

pour la période du /..... /..... au/...../.....

Floreffe le

Signature de la personne responsable

Vu pour la légalisation de la signature de

à Floreffe le

Sceau de l'Administration Communale

Pour le Bourgmestre,
l'agent délégué en vertu de l'article 126 NLC,